

**Information n°2019/Metz012 sur les considérations de droit et de fait justifiant l'absence de publicité et/ou de mise en concurrence pour l'octroi de d'une COT n°41231900102**

Référence de l'emplacement	Domaine public fluvial sur la commune de LONGEVILLE-LES-METZ
Localisation	Commune de LONGEVILLE-LES-METZ Section 13 Parcelle n° 01 120 Bld Saint-Symphorien 57050 LONGEVILLE-LES-METZ PK 298,700. Rive droite de la Moselle canalisée
Objet de la COT	Occupation du DPF : 1 ponton flottant de 8,00 m x 2,50 m et sa passerelle de 3,00 m x 1 m, soit au total 23 m <sup>2</sup>
<p align="center"><b>CONSIDERATIONS DE DROIT</b></p> <p>Absence de publicité et de mise en concurrence de la COT fondée sur l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques : publicité et mise en concurrence impossible ou non justifiée au motif ci-contre :</p>	<p>Les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée.</p>
<p align="center"><b>CONSIDERATIONS DE FAITS</b></p> <p>Justification concrète de la dérogation à la procédure de publicité et de mise en concurrence au regard de la COT délivrée</p>	<p>L'accès au ponton s'effectue par une passerelle, qui est à l'usage des propriétaires et clients du restaurant. La position géographique du ponton ne permet un accès que depuis le restaurant Portofino. Son exploitation est donc réservée uniquement aux clients de ce restaurant.</p>

